



Edito

Cher-e-s lecteurs et lectrices,

Ce mois-ci encore, notre actualité est riche, qu'il s'agisse du rapport Draghi, ancien président de la BCE, sur la compétitivité européenne, ou le rapport Letta sur l'avenir du marché unique européen, que nous présentent respectivement Pierre Mandon et Marthe Claire Portran, nous rappelant ainsi que l'Europe est toujours en construction et doit s'adapter aux évolutions du monde. Dans son fonctionnement, bien qu'institution indépendante, reconnue hors UE, la BCE joue un rôle primordial pour la maîtrise de l'inflation, la sécurité monétaire, le soutien aux Etats membres, à travers une organisation que nous décrit Colette Modion.

Rouage indispensable entre l'UE et les Etats membres, la représentation permanente, équipe interministérielle de deux cent membres, est un élément facilitateur de communication et de prise de positions sur les dossiers. Celle de la France fait l'objet d'un article dans ce numéro.

Enfin, localement, les acteurs de l'Europe poursuivent leur engagement à travers divers événements, à l'image de La Quinzaine des conversations européennes de la Maison de l'Europe 42, à l'initiative et décrite par Florent Tissot : exposition mobile dans le département, ciné échange, rencontres de comités de jumelage, rencontres avec des élus.

Par ailleurs, les Jeunes européens Saint-Etienne, dotés d'un nouveau bureau, poursuivent les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et pénitentiaires. Ils se présentent dans l'encart L'Europe près de chez vous ; vous pouvez les suivre sur les réseaux sociaux où ils sont très actifs.

Enfin les idées lecture vous proposent trois documents, comme point d'étape de l'état de l'UE, en 2023 et 2024.

Colette MODION



Rapport DRAGHI : Comment relancer la compétitivité européenne ?



Le 9 septembre 2024, Mario DRAGHI, ancien président de la Banque centrale européenne (BCE), a remis un rapport attendu sur la compétitivité de l'Union européenne (UE) à la présidente de la Commission européenne, Ursula VON DER LEYEN.

Ce rapport, commandé par la Commission, vise à répondre aux défis économiques auxquels l'Europe est confrontée, notamment **face à la montée en puissance des États-Unis et de la Chine**. Il dresse un constat sévère sur les faiblesses structurelles de l'UE et propose des réformes ambitieuses pour préserver son modèle économique et social dans les décennies à venir.

Trois axes sont mis en avant pour relancer la croissance au sein de l'UE:

- **L'innovation dans le domaine des technologies numériques;**
- **La décarbonation;**
- **La réduction des dépendances en matières premières.**

L'édito	1
Rapports Mario Draghi et Enrico Letta	1-3
La BCE	4
Apple et Google condamnés	5
Sécurité des jouets	5
La représentation de la France à l'UE	6
Quinzaine des conversations européennes	7
L'Europe près de chez vous	8
Idées lecture	8

Le Prix Sakharov 2024 décerné à l'opposition vénézuélienne.

Le 24 octobre, le 36e « prix Sakharov pour la liberté de l'esprit » a été décerné à « **María Corina Machado**, en tant que leader des forces démocratiques au Venezuela, et au **Président élu Edmundo González Urrutia** ».

Doté de 50 000 euros, le prix Sakharov est remis à la fin de chaque année depuis 1988 au cours d'une séance plénière officielle du Parlement européen, à Strasbourg. Il honore les personnes, les groupes et les organisations qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la défense de la liberté de pensée.

Rapport DRAGHI (suite et fin)

Un défi existentiel pour l'Europe

Dans son rapport intégralement en anglais, Mario DRAGHI évoque un véritable « défi existentiel » à relever. Si l'Europe ne prend pas rapidement des mesures fortes, elle risque de voir sa prospérité stagner, ses capacités technologiques s'affaiblir et sa compétitivité décroître face à des rivaux plus dynamiques.

L'un des points centraux du rapport est la nécessité d'un **effort d'investissement massif de 800 milliards d'euros par an, soit 4,7 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union**. Ces fonds doivent permettre d'améliorer la productivité, soutenir les transitions – écologique et numérique – et renforcer la souveraineté économique de l'Europe.

Des retards importants dans le domaine du numérique

« L'Europe est largement passée à côté de la révolution numérique menée par Internet et des gains de productivité qu'elle a apportés : en fait, l'écart de productivité entre l'UE et les États-Unis s'explique en grande partie par le secteur technologique. L'UE est faible en ce qui concerne les technologies émergentes qui seront le moteur de la croissance future. **Seules 4 des 50 plus grandes entreprises technologiques mondiales sont européennes** », indique le rapport en avant-propos.

Si jusqu'à présent l'élément principal de l'écart de productivité entre l'UE et les États-Unis était le numérique, l'Europe pourrait bien continuer à se laisser distancer encore davantage dans les années à venir si elle ne réagit pas comme il faudrait. Mario DRAGHI regrette d'autant plus le fait que **l'espace communautaire dispose de tous les talents dont il a besoin pour faire naître des idées novatrices, mais qu'il échoue à les convertir d'un point de vue opérationnel et commercial**.

Les principaux enjeux identifiés

Plusieurs problématiques majeures sont mises en évidence. L'une des plus importantes est le vieillissement de la population européenne, qui pourrait entraîner **la perte de deux millions d'actifs par an d'ici 2040**. En parallèle, la

productivité stagne, ce qui, à terme, menace de ralentir encore plus la croissance du continent. Mario DRAGHI avertit également que le marché intérieur européen, pourtant l'un des plus grands au monde, reste trop fragmenté, ce qui freine les investissements privés et l'innovation.

Le rapport appelle donc à des **réformes structurelles, notamment dans le domaine de l'union des marchés de capitaux, pour mieux orienter l'épargne européenne vers des projets de long terme**. Il insiste également sur la coopération renforcée dans les secteurs de l'énergie, de la défense, et de l'innovation, pour que l'Europe puisse rivaliser avec les grandes puissances économiques. Enfin, une simplification des réglementations, notamment dans les domaines de la concurrence et de l'administration, est jugée nécessaire pour stimuler la croissance.

Un cadre pour la nouvelle Commission européenne

Ce rapport, au-delà du diagnostic, est aussi une **feuille de route pour la nouvelle Commission européenne** qui prendra ses fonctions sous peu (1). Les 170 propositions devraient notamment alimenter la réflexion autour du Clean Industrial Deal, une initiative qui vise à concilier compétitivité industrielle et emplois de qualité dans un cadre écologique. Ce plan s'inscrit dans les priorités de la Commission VON DER LEYEN II, qui souhaite faire de la transition écologique un moteur de croissance pour l'Europe tout en renforçant son autonomie stratégique.

Des obstacles politiques à surmonter

Cependant, malgré l'urgence des réformes proposées, plusieurs obstacles demeurent. Le moteur franco-allemand, qui a historiquement porté l'Europe vers de grandes avancées, est aujourd'hui affaibli. Les difficultés politiques rencontrées par Emmanuel MACRON et Olaf SCHOLZ risquent de freiner les initiatives ambitieuses nécessaires pour relancer l'économie européenne. De plus, la divergence des politiques budgétaires des États membres pourrait entraver la mise en œuvre des réformes proposées par l'ancien président de la BCE.

Pierre MANDON



Né le 3 septembre 1947 à Rome, Mario DRAGHI est un économiste, banquier et haut-fonctionnaire italien. Diplômé du Massachusetts Institute of Technology (MIT), il a occupé divers postes de responsabilité, notamment directeur général du Trésor italien de 1991 à 2001. Il a ensuite dirigé la Banque d'Italie de 2006 à 2011. Surnommé « Super Mario » pour son habileté à gérer les crises financières, il devient président de la Banque centrale européenne (BCE) en 2011, où il joue un rôle crucial dans la stabilisation de l'euro pendant la crise de la dette. En février 2021, Draghi est nommé président du Conseil des ministres d'Italie, formant un gouvernement d'unité nationale en pleine pandémie de COVID-19, avant de laisser la place, en octobre 2022 à Giorgia MELONI.

(1) L'installation de la nouvelle Commission n'interviendra pas au 1er novembre comme prévu, le Parlement ayant repoussé les auditions des candidats commissaires du 4 au 12 novembre ([plus d'informations](#))

Rapport Enrico Letta



Dans son rapport sur l'avenir du marché unique européen, présenté au Conseil européen le 18 avril 2024, **Enrico Letta**, ancien Président du Conseil italien et actuellement Président de l'Institut Jacques Delors, lance un cri d'alarme sur le décrochage compétitif de l'Europe et son déclin économique par rapport aux autres grandes puissances du monde.

Enrico Letta souligne ainsi que le PIB par habitant a progressé de 60 % aux Etats Unis et de seulement 30 % en Europe sur les trente dernières années.

Intitulé «**Much more than a market**», son rapport indique que cette situation résulte largement de la fragmentation des marchés et des économies avec 27 réglementations commerciales. Trop souvent, les Etats se font concurrence entre eux, empêchant l'Union d'être un espace de commerce unifié d'une taille suffisante pour faire concurrence aux autres grandes régions du monde. Il constate que « le manque d'intégration dans les secteurs de la finance, de l'énergie et des communications électroniques est une des raisons principales du déclin de la compétitivité de l'Europe ». Par exemple « un opérateur télécoms européen – il y en a plus d'une centaine – compte en moyenne seulement 5 millions d'abonnés contre 107 millions aux Etats Unis et 467 millions en Chine ». Cette « fragmentation » gêne la croissance des opérateurs et limite leur capacité à investir.

Le rapport explore les pistes pour réformer le marché unique afin de l'adapter aux grands défis mondiaux auxquels l'Union européenne doit faire face :

- **Unir les marchés des capitaux de l'épargne aux investissements.**

Le rapport plaide pour un marché financier européen plus intégré afin d'exploiter le plein potentiel économique de l'UE : création d'un produit d'épargne de long terme européen, mise en place d'un prêt européen, garantie publique européenne pour soutenir l'investissement dans la transition écologique, création d'une Bourse européenne pour les start-up de la deep tech (intelligence artificielle, quantique, biotechnologies) ...

- **Créer un marché unique pour les réseaux et services de télécommunications et pour l'énergie.**

- **Mettre en place un marché commun pour les industries de la défense** : « si nous ne sommes pas capables de nous développer, nous continuerons avec cette honte de 78% des fournitures militaires européennes que nous avons achetées en tant qu'Européens »

Le rapport recommande aussi de rediriger une partie des aides publiques accordées aux entreprises par les États membres vers « le financement d'initiatives et d'investissements paneuropéens »

- **Créer un Code européen du Droit des Affaires**

Enrico Letta déplore par ailleurs une « complexité décourageante » des marchés et propose la création d'un **Code européen du droit des affaires** qui **s'attaquerait à « la mosaïque actuelle de réglementations nationales et la surmonterait, agissant comme un outil-clef pour libérer tout le potentiel de la libre circulation au sein de l'Union »**. Ce code devrait apporter une meilleure lisibilité aux entreprises européennes et permettrait à nos start-up de se développer sans avoir besoin de s'exiler aux États Unis.

Le rapport souligne enfin qu'aucune réforme, aucune conception innovante, aucun progrès réel ne sera possible, compris et accepté sans la participation active et l'engagement véritable des citoyens. Il plaide ainsi pour le lancement d'une **conférence permanente des citoyens** pour les informer et les impliquer systématiquement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques européennes.

Marthe-Claire PORTAN



A propos des 2 rapports

Mario Draghi et Enrico Letta ont le mérite de présenter dans leurs rapports respectifs des problèmes fondamentaux non résolus qui handicapent l'Union européenne. Ils soulignent tous les deux la perte de vitesse de l'industrie européenne par rapport à celles de la Chine et des États-Unis, pointant un marché commun fragmenté, une pression réglementaire qui ne facilite pas l'émergence d'entreprises de taille mondiale et des vulnérabilités stratégiques notamment dans les domaines de l'énergie, et de la défense. Leurs rapports plaident en faveur de l'union des marchés de capitaux et de la mise en place de solutions de financement à la hauteur des enjeux. Souhaitons qu'ils permettent aux États membres de prendre enfin conscience de la nécessité, face aux rapports de force entre grands blocs, de mettre en œuvre une réelle stratégie commune, cohérente et ambitieuse qui va bien au-delà de la somme de leurs intérêts propres.

La Banque centrale européenne (BCE), une institution indépendante

Créée par le Traité de l'Union Européenne de 1992, la BCE, nouvelle institution supranationale, remplace l'Institut monétaire européen depuis 1998, au cœur de l'Eurosystème et du Système européen des banques centrales (SEBC). Avec le traité de Lisbonne, en 2009, elle devient une institution de l'UE, au même titre que le Parlement, le Conseil de l'Europe, la Commission permanente, la Cour de Justice... Installée à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne, elle emploie plus de 5000 salariés et stagiaires.

Elle est la banque centrale des pays de l'UE utilisant l'euro, et, à ce titre, veille à la stabilité des prix, à la sécurité du système bancaire et à la maîtrise de l'inflation en définissant le taux d'intérêt, à l'émission et à la qualité des billets, et au bon fonctionnement de l'infrastructure financière.

La BCE a été établie comme institution indépendante « pour garantir qu'elle agisse au mieux des intérêts des citoyens européens », ce qui repose sur cinq principes : indépendance institutionnelle, personnelle, fonctionnelle et opérationnelle, financière et organisationnelle, juridique. Elle a une mission claire : le maintien de la stabilité des prix dans la zone euro. Elle dispose de son propre budget. Elle remplit ses missions en étroite collaboration avec les 20 banques nationales des pays de la zone euro, à travers trois instances.



Les membres du Directoire - novembre 2023 - photo [site BCE](https://www.ecb.europa.eu/press/pr/2023/110113_en.html)

Le directoire : il est composé de la présidente, Christine Lagarde (depuis 2019, première femme à assurer cette fonction), du vice président Luis de Guindos, et de quatre autres membres ; Pier Carlo Cipollone, Franck Elderson, Philip R. Lane, Isabel Schnabel, nommés par le Conseil européen statuant à la majorité qualifiée, pour un mandat de huit ans, non renouvelable. Il prépare les réunions du Conseil des gouverneurs, met en œuvre la politique monétaire, assure la gestion courante de la BCE, peut exercer certains pouvoirs délégués par le Conseil.

Le Conseil des gouverneurs, organe de décision, est constitué de 6 membres du directoire et des gouverneurs* des 20 pays. Il se réunit deux fois par mois pour adopter les orientations, évaluer les évolutions économiques et monétaires, prendre les décisions de politique monétaire, et celles nécessaires à l'exercice de ses missions de

supervision bancaire. Elles sont expliquées lors d'une conférence de presse organisée toutes les six semaines. Depuis l'adhésion de la Lituanie, en 2015, un système de rotation des droits de vote entre les gouverneurs des banques centrales au sein du Conseil des gouverneurs a été mis en place. Il s'agit de lui permettre de conserver sa capacité décisionnelle malgré l'augmentation du nombre de pays de la zone euro. Les membres du directoire disposent d'un droit de vote permanent.

(*Le gouverneur de la Banque de France est François Villeroy de Galhau)

Le Conseil général, considéré comme un « organe transitoire » tant que tous les Etats membres n'ont pas adopté l'euro, il accomplit en quelque sorte les missions reprises de l'institut monétaire européen. Il se compose de la présidente et du vice président de la BCE, ainsi que des gouverneurs des banques centrales nationales des Etats membres de l'UE, qu'ils aient ou non adopté l'euro. Les autres membres de la BCE, le président du Conseil de l'UE, et un membre de la Commission européenne peuvent participer aux réunions, mais sans droit de vote.

Les pays de la zone euro sont répartis en plusieurs groupes en fonction notamment de la taille de leur économie, de façon à déterminer auquel appartient chaque gouverneur, et de répartir les droits de vote. Ceux des groupes 1 à 5 se partagent 4 droits de vote (l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas), les autres en ont 11.

Afin de préserver la stabilité financière, promouvoir l'intégration financière européenne, mettre en œuvre la politique monétaire unique, gérer les réserves et les opérations de change, BCE et banques centrales nationales des Etats membres de l'UE ayant adopté l'euro, sont regroupées au sein de l'**Eurosystème**.

Afin de favoriser la coopération financière et monétaire entre l'Eurosystème et les Etats membres hors zone euro, la BCE fait également partie du **Système européen des banques centrales (SEBC)** rassemblant les 27 banques centrales. Tous deux coexisteront tant que certains Etats membres n'adopteront pas l'euro.

L'ensemble de ces organes est soumis au **Mécanisme de surveillance unique (MSU)**, système de supervision bancaire européen mis en place à la suite de la crise financière de 2008. Il doit assurer la sauvegarde et la solidité du système bancaire européen, renforcer l'intégration et la stabilité financière, garantir la cohérence de la supervision bancaire.

La BCE participe parfois aux réunions du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux forums européens et internationaux, aux réunions du G7, G20, au Conseil de stabilité financière. Depuis 1998, elle est la seule banque centrale au monde à avoir le statut d'observateur au sein du Fonds monétaire international (FMI).

Colette MODION



Apple et Google condamnés

La Cour de Justice de l'Union Européenne condamne Apple et Google.



La Cour de justice de l'Union européenne siège au Luxembourg
Crédits : Flickr Transparency International EU Office
Source : Toute L'Europe

Dans deux arrêts rendus le 10 septembre 2024, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a prononcé des sanctions à l'encontre d'Apple et Google avec des amendes d'un montant total de 15 milliards d'euros.

Affaire Apple : l'arrêt de la CJUE confirme la décision de la Commission Européenne prise en 2016 à l'encontre

d'Apple, pour avoir bénéficié indûment d'avantages fiscaux en Irlande entre 2003 et 2014. Pour la Commission, Apple avait transféré en Irlande sur cette période l'essentiel de ses revenus engendrés en Europe pour tirer avantage d'un traitement fiscal spécifique offert par cet Etat.

L'arrêt indique que « l'Irlande a accordé à Apple une aide illégale que cet Etat est tenu de récupérer », soit 13 milliards d'euros.

Affaire Google : elle a débuté avec l'ouverture en 2010 d'une enquête faisant suite à des plaintes de concurrents visant le comparateur de prix « Google shopping » accusé de favoriser ses propres services. La décision de la Cour clôt une longue procédure, Google ayant déposé un recours après une première condamnation. Elle sanctionne un non-respect du droit à la concurrence en confirmant une amende de 2,42 milliards d'euros pour pratiques anticoncurrentielles, considérant que Google a « abusé de sa position dominante en favorisant son propre service de comparaison de produits ».

Margrethe Vestager, commissaire européenne à la concurrence, a qualifié ces deux arrêts de « grande victoire pour les citoyens européens et la justice fiscale »

Achat de jouets en ligne - attention aux règles de sécurité



Selon une étude, 80 % des jouets achetés à des commerçants sur des places de marché en ligne ne respectent pas les normes de sécurité de l'UE et pourraient constituer un danger pour les enfants.

La TIE (Toy Industries for Europe) à l'initiative de cette étude rappelle que l'Union européenne dispose du régime de sécurité des jouets le plus strict au monde mais les règles visent à garantir que quelqu'un dans l'UE est responsable de la conformité d'un jouet avant qu'il ne soit vendu. Les responsabilités des différents opérateurs économiques tout au long de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse du fabricant, de l'importateur ou du distributeur, sont clairement définies.

Cependant ces règles ne s'appliquent pas aux vendeurs établis en dehors de l'UE lorsque la vente est facilitée par une plateforme de commerce en ligne. Dans ce cas la plateforme n'est pas considérée comme un opérateur économique et n'a donc aucune responsabilité en matière de sécurité des jouets.

La TIE (Toy Industries for Europe) demande une action urgente de l'UE pour combler les lacunes juridiques et rendre les plateformes de commerce en ligne responsables de la sécurité des produits proposés lorsqu'aucune autre partie basée dans l'UE n'est responsable.

Pour plus d'information, cliquer sur le logo ci-dessous



Marthe-Claire PORTRAN



La représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE)



La France dispose à Bruxelles d'une représentation permanente qui a pour mission, d'une part de promouvoir et défendre les positions françaises auprès des institutions européennes, et d'autre part d'informer les autorités françaises sur l'état des questions européennes.

La Représentation permanente est une structure interministérielle. L'équipe comprend 200 personnes dont une centaine de conseillers issus de tous les ministères concernés par les activités de l'Union européenne, sous l'autorité M. **Philippe Léglise-Costa**.

Elle assiste les membres du gouvernement lors des réunions du Conseil des ministres de l'Union européenne ainsi que le Président de la République et son équipe lors des Conseils européens.

La Représentation permanente est également en contact avec tous les interlocuteurs intéressés par les questions européennes : parlementaires nationaux, collectivités locales, représentants des entreprises, des organisations syndicales, des associations et ONG, chercheurs, think tanks et le public au sens large (étudiants notamment).

Elle veille également à la place du français dans les institutions européennes.

Son service de presse est notamment chargé de communiquer **sur la position française**, suivre la **communication des institutions européennes** et organiser les relations avec la presse.

La Représentation permanente reçoit des groupes (étudiants, professionnels, agents de collectivités ou personnel du milieu associatif) pour leur présenter ses missions, son fonctionnement et son rôle dans les processus d'élaboration des politiques européennes. Un délai d'au moins un mois est nécessaire pour fixer un rendez-vous.

Plus d'informations : <https://ue.delegfrance.org/>

Il existe également d'autres représentations françaises en Belgique dont la Représentation permanente est un interlocuteur privilégié :

- Les antennes des Régions françaises (dont celle d'Auvergne Rhône Alpes) qui représentent les intérêts de leur territoire.
- Des structures assurant le suivi des questions économiques : le Cercle des Délégués Permanents Français (CDPF) et la section Europe des Conseillers du Commerce Extérieur (CCEF), dont les membres sont des **dirigeants de bureaux « affaires européennes » des grands groupes français** (industrie, services, conseil) à Bruxelles.

Les représentants français dans les institutions européennes :

- Parlement européen : 79 députés européens français
- Comité des Régions : 24 membres titulaires et 24 suppléants français représentant les collectivités
- Comité économique et social européen : 24 conseillers représentant les organisations d'employeurs et de travailleurs et autres groupes d'intérêt.

Des Français présents au sein des institutions européennes :

« Des Français sont nommés ou proposés par le gouvernement à la **Commission européenne**, à la **Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE)**, à la **Cour des Comptes européenne**, à la **Banque centrale européenne** et dans la grande majorité des institutions et organes européens. Ils prêtent serment d'agir en toute indépendance par rapport à leur pays d'origine, dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de l'Union européenne ». (Source : Toute l'Europe)

Marthe-Claire PORTRAN



Quinzaine des conversations européennes de la Maison de l'Europe 42

Regards croisés et participations actives ont marqué les rencontres thématiques et les étapes du circuit d'exposition proposées par le réseau d'acteurs territoriaux et nationaux en cœur de Loire.

Impacts du circuit de la double exposition en cœur de Loire du 9 au 19 octobre. Grâce à une coopération avec la Direction territoriale de la Banque des Territoires et la Fédération Territoriale Loire-Auvergne des MFR, l'exposition « La Caisse des Dépôts et l'UE » a suscité la curiosité des étudiants des filières B.T.S.A. Productions Animales de la MFR de Mornand en Forez. Elle a été accueillie par les services administratifs de la mairie de Roanne, puis présentée aux publics fréquentant la Médiathèque de Montrond les Bains et la Maison de la Commune de Feurs. Clôturé en présence des élus du territoire, ce circuit a aussi permis de valoriser les réalisations ayant fait l'objet d'un financement européen dans la région, par l'exposition « L'Europe au cœur des territoires » de la « Maison de l'Europe en Auvergne ». L'occasion d'initier un recensement participatif des fonds européens dans la Loire.



Installation par les élèves de 1^{ière} Bac pro Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques de la MFR du Forez.

Richesse des échanges intergénérationnels et des connexions interculturelles du CINE ECHANGE du 11 octobre et du Quizz Euro du 16 octobre. Lycéens, étudiants, volontaires, familles, retraités, curieux de diverses nationalités d'Europe et d'Afrique de l'Ouest. ... près d'une centaine de personnes au total, ont participé aux deux rendez-vous tous publics avec la projection du film allemand « La belle affaire » en VO sous-titrée au cinéma Le Colisée de St Galmier et le Quizz international en anglais du bar Les 6 nations de St Etienne : rencontres et convivialité autour de jeux thématiques et informations facilitées par les partenaires locaux fédérés par le Point Eurodesk de la Loire.

Dynamique collective de la Rencontre des acteurs de jumelages du 12 octobre. Cartographie des coopérations et des jumelages de la Loire et présentation de programmes d'appuis et de financements des projets citoyens ont bénéficié des éclairages des intervenants régionaux et nationaux participants.



Les intervenants régionaux, Antje Aubert, Raymond Becouse et Eric Ruffieux (par visio) ont enrichi les partages de bonnes pratiques autour de Luc Martin, référent régional de la Fédération Française des Maisons de l'Europe (FFME).

L'émergence d'une dynamique collective vers de nouvelles formes d'engagements multigénérationnels a permis de prendre date pour une prochaine rencontre départementale autour de la co-construction d'outils coopératifs contribuant à la valorisation du territoire.

Perspectives d'actions territoriales de la rencontre des élus du 17 octobre. Co-animée par Jean-Paul Villié, conférencier Team Europe et Mathieu Pregel de La Caisse des Dépôts et Consignations, cette rencontre était dédiée aux élus de la Loire sur les outils collaboratifs les Fonds européens et de développement local durable. Elle a aussi accueilli Christine Marétheu, responsable du Point de contact et d'informations du CIDEM sur les objectifs et les enjeux des Appels à projet du programme CERV (Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs).



Jean Pierre Taite, Député de la Loire et Conseiller régional AuRa a clôturé les échanges thématiques auxquels les maires et représentants intercommunaux présents ont activement participé.

En conclusion, un événement qui enrichit la dynamique territoriale de La Maison de l'Europe de la Loire, désormais connue pour son « savoir-faire » et son « faire savoir » au sein d'un réseau renforcé d'acteurs locaux.

Florent TISSOT
Coprésident Maison de l'Europe 42
Président Veauche Jumelages



L'Europe près de chez vous

Présentation du bureau des Jeunes Européens Saint-Etienne - Mandat 2024-2025

« Les Jeunes Européens Saint Étienne » est une association à but non lucratif et apolitique dont l'objectif est de promouvoir la construction et l'action de l'Union européenne. Au programme : organisation de conférences, rédaction d'articles et d'actualités, intervention dans les établissements scolaires, mise en place de débats et d'une simulation de négociations européennes... L'association est ouverte à plein de nouveaux projets.

Cette année, le bureau des Jeunes Européens Saint-Étienne pour le mandat 2024-2025 est beaucoup plus restreint. Seulement deux pôles ont été conservés : le pôle journalisme et actualités et le pôle communication, essentiel pour faire vivre l'association et pour sensibiliser un public jeune, qui semble trouver de plus en plus sa place au sein des réseaux sociaux.

Audraïne BERTHOLLET, président actuel de l'association, est étudiant en Master 1 Droit public, parcours Droit International Européen et comparés au sein de la faculté de droit de Saint-



Étienne. Très sensible aux thématiques de l'Union européenne, il a d'ailleurs constitué un nouveau pôle lors du mandat 2023-2024: le pôle journalisme et actualités, consistant en la rédaction d'actualités hebdomadaires et participations à des conférences.

Le reste du bureau est composé de **Sabrina SAK** (secrétaire générale de l'association et responsable du pôle communication), **Enzo COLLANA** (trésorier) et **Ysmaël LÈBRE** (responsable pôle journalisme et actualités).

Remerciements à Noémie RIBOT, ancienne présidente du bureau des Jeunes Européens Saint-Étienne qui a été à la hauteur de nos attentes.

Si vous souhaitez vous engager dans une association dynamique avec des étudiants motivés, les Jeunes Européens seront ravis de vous accueillir. **Cliquez =>>>**



Le saviez-vous ?

Dimanche 27 octobre les Français sont passés à l'heure d'hiver. Le changement d'heure a été instauré en France en 1976. Aujourd'hui tous les États membres de l'Union européenne opèrent deux changements d'heure le même jour, le dernier dimanche de mars (heure d'été) et le dernier dimanche d'octobre (heure d'hiver), mais ces changements sont répartis sur trois fuseaux horaires différents (UTC, UTC+1 et UTC+2).

Idées lecture :

Ce sont trois ouvrages que nous vous proposons ce mois-ci, en point d'étape de nos connaissances de l'Union Européenne : l'histoire de sa construction, son organisation et son fonctionnement, sa situation en 2024.

- **L'essentiel de l'Union Européenne : ses institutions et son droit.** 22ème édition 2022-2023. Jean-Marc Favret . Editions Gualino Eds, collection Carrés rouges. 2024.

L'auteur, docteur en droit, haut fonctionnaire et président de chambre à la Cour nationale du droit d'asile, retrace ici les grandes étapes de la construction européenne : la notion de citoyenneté européenne, l'élargissement de l'UE, les institutions et la présidence, les processus de décision... Il aborde aussi l'Union économique et monétaire : le budget, la hiérarchie, le droit.

Les informations qu'il donne sont à jour des dernières évolutions.

A noter d'autres ouvrages du même auteur : L'essentiel du contentieux communautaire ; Droit et pratique de l'Union Européenne.

- **Institutions européennes : tout sur les organes qui assurent le fonctionnement de l'Union européenne,** 2022-2023. Jean-Claude Zarka. Editions Gualino Eds, Collection En Poche. 2023.

L'auteur, docteur en droit public et maître de conférences à Toulouse, présente le système de l'Union européenne et en quoi il diffère de ceux des Etats membres. Chaque institution européenne a sa propre organisation et agit dans les limites des attributions que lui confèrent les traités, en veillant à des coopérations loyales entre elles. L'ouvrage, très pédagogique, est complété par des fiches présentant l'organisation des institutions.

- **Etat de l'Union : Rapport Schuman sur l'Europe.** Pascale Joannin, Jean Dominique Giuliani. Editions Marie B Eds. Collection Lignes de repères. 2024.

La fondation Robert Schuman fait appel aux meilleurs experts de l'actualité européenne, des enjeux et perspectives. L'édition 2024, rédigée par Pascale Joannin, politologue, directrice générale de la fondation et Jean-Dominique Giuliani, essayiste, spécialiste des questions européennes, paraît dans un contexte international inédit, avec, entre autres, la guerre et la transition écologique.

Colette MODION



EuropaLoire



Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949.

Transpartisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste.

Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter : loire@mouvement-europeen.eu

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

**Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon,
Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.**

Pour adhérer au Mouvement Européen, ou faire un don : <https://mouvement-europeen.eu/>



**Mouvement
Européen
Loire**